



## LA LOI DE SANTÉ EXPLIQUÉE AUX FRANÇAIS



**VOTRE MÉDECIN, COMME TOUS LES AUTRES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ, S'OPPOSE AU PROJET DE LOI DE SANTÉ DE LA MINISTRE ET RÉCLAME SON RETRAIT.**

**ET POUR VOUS, QUELLES SERONT LES CONSÉQUENCES SI CETTE LOI EST ADOPTÉE ?**

- **Le saviez-vous ?**

Le tiers payant généralisé, présenté comme une avancée sociale remarquable par le gouvernement, sera financé par **l'augmentation de vos cotisations** d'Assurance Maladie obligatoires et complémentaires. **L'inflation provoquée par le «tout gratuit» entraînera une augmentation de vos cotisations sociales. Les soins courants seront de moins en moins remboursés par la Sécurité Sociale donc de plus en plus par les complémentaires (assurances et mutuelles) que vous payerez de plus en plus cher.**

L'Assurance Maladie **aura le droit de prélever directement sur votre compte bancaire** pour récupérer «la franchise». **Êtes-vous d'accord pour que la Sécurité Sociale vienne ponctionner votre argent sur votre compte ?**

- **Le saviez-vous ?**

Vous devrez bientôt choisir votre médecin dans une **liste agréée par votre complémentaire. Fini le choix de votre médecin traitant. Vous aurez dorénavant accès à un médecin imposé par l'État puis par votre complémentaire ! Vous avez aimé la carte scolaire ? Vous aurez la carte sanitaire !**

- **Le saviez-vous ?**

Votre traitement ne sera plus celui choisi par votre médecin, **mais celui autorisé par votre complémentaire. Oui, car le médecin sous contrat avec votre complémentaire sera soumis aux contraintes qu'elle lui imposera.**

- **Le saviez-vous ?**

L'Etat veut transformer vos médecins **en chasseurs de subventions**. C'est le modèle qu'il a choisi pour répondre aux réels problèmes posés. C'est le modèle anglo-saxon, **Ne laissons pas abimer la santé française. Cela s'appelle la fin de la Sécurité Sociale.**